

**VILLE D'ARBOIS**

**DEPARTEMENT DU JURA**

DEL 26.03.31-14

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

**du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MARS 2026**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<b>PRÉSENTS</b> : Mme DEPIERRE Valérie, Maire, M. JAILLET Marc, Mmes BUGADA Catherine, BRIOT-GADIOZ Cécile, M. BEN LAHBIB Abdelkarim, Mme REGALDI Sylvie, M. TAUBATY Christian, Mme JEANDENANS Jennifer, M. MILLE Pierre, Mme BOUDRY Jeanne, M. LANQUETIN Jean-Philippe, Mme LAMY Alice, M. ROBERGET Philippe, Mme HALLE Cathy, M. LEMESRE Matthieu, Mme CHATEAU Christine, M. PRUDENT Adrien, M. VUILLET Olivier, Mme DUBOZ Catherine, M. BRUNIAUX Philippe, Mme SOLNON Marie-Pierre, M. COURT Jean-Louis, conseillers municipaux.
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 22	
Nb de procuration : 1	
Convocation du : 27 / 03 / 2026	
	<b>ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR :</b> M. CHUARD Valentin a donné pouvoir à Mme DEPIERRE Valérie
	<b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> M. TAUBATY Christian

**DÉLIBÉRATION N° 14 :**

**Election d'un délégué de la commune au comité du Syndicat mixte d'Energies d'Equipements et de e-Communication du Jura (SIDEDEC du Jura)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-7, L2121-21 et L.2122-7 ;

VU les Statuts du Syndicat mixte D'Energies, d'Equipements et de e-Communication du Jura (SIDEDEC du Jura) modifiés par l'arrêté Préfectoral du 15 novembre 2021, en particulier son article 13 relatif à la composition et l'élection du Comité syndical et prévoyant que le conseil municipal de chaque commune membre désigne un délégué communal chargé de constituer avec les délégués élus par les autres communes du canton un collège électoral qui élira en son sein les délégués au Comité Syndical ;

CONSIDERANT l'adhésion antérieure de la Commune au Syndicat mixte D'Energies, d'Equipements et de e-Communication du Jura (SIDEDEC) ;

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, le délégué est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, sauf décision unanime du Conseil municipal de ne pas procéder au scrutin secret ;

.../...

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le vote a lieu au scrutin secret, dès lors qu'il y a plus de candidats que de sièges à pourvoir pour les fonctions de titulaires ;

**Après avoir procédé aux opérations de vote à bulletin secret,**

**1. Élection du délégué**

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 23

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. BEN LAHBIB Abdelkarim : 18 voix
- M. VUILLET Olivier : 5 voix

**→ Est proclamé élu en qualité de délégué :**

- M. BEN LAHBIB Abdelkarim

**Le Conseil municipal,**

**Article 1 : Délégué communal au SIDEC**

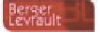
Le Conseil municipal déclare élu en qualité de délégué communal pour participer au collège électoral qui élira en son sein les délégués au Comité syndical du SIDEC du Jura : M. BEN LAHBIB Abdelkarim, sixième adjoint au Maire de la Commune d'Arbois.

**Article 2 : Transmission des données au SIDEC**

Le Conseil municipal charge Madame la Maire de :

- transmettre au SIDEC du Jura les données nécessaires à l'identification et à la convocation de l'élu,
- notifier la présente délibération au SIDEC du Jura.

Pour extrait conforme,



La Maire,

Le Secrétaire de Séance,



Christian TAUBATY